

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0018687

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3660

Société :

RAM

172549

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SED KI

Salaheddine

Date de naissance : 05/05/1960

Adresse : Hay AL CROSS Groupe Zenata N° 325
AL BERNOUSSI Casa

Tél. : 0678723224

Total des frais engagés : 3350 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/08/2023

Nom et prénom du malade : 7^e SED KI - SALAH EDDINE Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vive de refit COC

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



23 AOUT 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 23/08/2023 Casa ACCUEIL Le : 23/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/10/2013	C		250 Dhs	Dr. Abdelhak BOUAFITI OPHTALMOLOGISTE 70, Rue Allal Ben Abdellah Casablanca 20450/MS2 1714

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

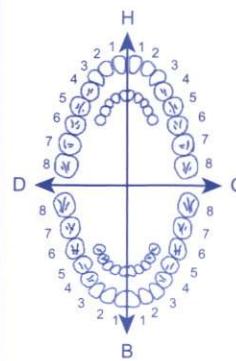
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LUNNETTES LA VIE Mohamed ROKNEZZINE Opticien Optométriste Souk Kara Roui EF 4 ^e 115 - Casablanca Tél. 05 22 80 02 81	21-10-2013					31.000,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

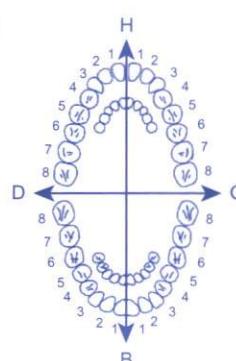
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
DEBUT D'EXECUTION				MONTANTS DES SOINS
FIN D'EXECUTION				COEFFICIENT DES TRAVAUX
DATE DU DEVIS				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب الحول-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70 . زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca le

ancale Alfors الدار البيضاء في

SEDK'i

Sato had three

it untrue + me

Jaffar M. Bouchta
Dr. Jaffar M. Bouchta
70, Rue Ali Al-Banna
Casablanca 22224733456789
Ph. ALMOLOGISTE
Abdullah

三

SD: +1,00 ($\Rightarrow 25 \approx 75$)

56. + 0.50

sentient

17

postscript

~~LUNEVILLE~~ LA VIE
Mohamed ROHEDINE
Diplômé d'Ophtalmiste
Sous Licence (EF) n°115 - Casablanca
Tétouan 22 80 02 81

Abdelhak BOUCHTA
OPHIA MOLOGISTE
70, Rue Alaa Ben Abdellah
Casablanca
0522473348/0522471472

نظارات الحياة

LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116
 Casablanca
 Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81
 R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
 Patente : 36611440
 ICE : 000885021000189

FACTURE

N° 0002495

سوق القرعية بلوك اف رقم 116
 البيضاء

الهاتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

Casablanca, le : 21.08.2023

M Sedki Salaheddine

Doit

Docteur	Abdelhak Boucetta	
Nomenclature N°	432 428	
OD : cyl sph	+1.00 (-0.25 = -2.75)	1200,-
OG : cyl sph	+0.75	1200,-
VP	OD : cyl sph +1.00 2.25	
	OG : cyl sph +1.00 2.25	
Verres :	Progressif organique AR	
Montures :	optique	700,-
Arrêté la présente Facture à la somme de :	Trois Mille cinq cent DHs	3100,-
	BNB نظارات الحياة	
	LUNETTES DE LA VIE	
	Mohamed KORHOUNE	
	Opticien Optométriste	
	SOUK KORIA N° 116 Casablanca	
	Tel: 05 22 80 02 81	

OG